



Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs

Programme d'Action Régional pour la Promotion de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance

Projet No. 2.1.3

INITIATIVE REGIONALE POUR LA PREVENTION DES CRIMES DE GUERRE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DU CRIME DE GENOCIDE ET POUR LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE DANS LA REGION DES GRANDS LACS

Septembre 2006

Description sommaire

Le présent projet vient concrétiser la volonté exprimée par les Chefs d'Etat de la Région des Grands Lacs à travers la Déclaration de Dar es Salaam de promouvoir une vision commune qui repose notamment sur la restauration d'un véritable état de droit dans tous les pays de la région . La dite Déclaration préconise notamment la lutte contre toutes les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires et tous les actes de génocide, les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de terrorisme, de racisme, d'ethnicisme, d'exclusion, ainsi que toutes autres formes de violence contre les civils.

Pour ce faire, le projet envisage la mise en place d'une Initiative Régionale qui regroupe essentiellement les Magistrats du Parquet et des Agents de Sécurité, avec pour objectif de promouvoir un cadre de dialogue et d'échanges d'informations et de bonnes pratiques pour stimuler la mise en œuvre des instruments et des politiques pertinentes pour la répression et la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'Humanité et le génocide et afin de contribuer à juguler les problèmes d'impunité.

ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte Politique

La plupart des pays de la région des Grands Lacs, ont traversé les conflits les plus graves du siècle, caractérisés par des crimes fratricides, des massacres de populations civiles et des crimes politico- ethniques. Ces conflits ont trouvé racine dans les politiques d'exclusion pratiquées ou encouragées par la mauvaise gouvernance.

En effet, les politiques d'exclusion souvent accompagnées de la culture des idéologies divisionnistes sur base ethnique, clanique, religieuse, ou régionale se sont développées dans la région et se sont traduites par la limitation de l'accès d'une partie de la population à l'éducation, à des postes de responsabilité dans l'administration ou des services publics stratégiques, ainsi qu'aux infrastructures socio-économiques de base. Ces politiques ont ainsi limité la gamme des opportunités d'épanouissement et de participation politique des populations ainsi volontairement marginalisées. Elles ont constitué une violation flagrante des droits de l'homme et ont entraîné la rupture de la cohésion sociale en véhiculant l'injustice, l'intolérance et la haine.

Dans ces conditions l'avènement des processus de démocratisation devait être porteur de changement et d'espoir. Toutefois, la résistance aux changements et la tentative de détournement de la souveraineté populaire ont provoqué des mouvements de contestations qui se sont transformés en conflits violents d'abord au niveau internes, mais se sont rapidement étendus aux pays voisins.

Ces conflits ont provoqué des pertes incalculables sur le plan économique, social et culturel, avec les destructions d'infrastructures, les pillages organisés, la prolifération des groupes armés, les effets de la torture exercée sur les jeunes et des viols de jeunes filles et des femmes utilisés comme armes de pression, l'enrôlement des enfants dans des groupes armés.

La résolution de ces conflits s'est avérée difficile au niveau national et au niveau régional voire même au niveau international en raison de l'inexistence de mécanismes ou d'instruments efficaces pour prévenir leur éclatement tel que le Système d'Alerte Précoce et le mécanisme d'intervention rapide, de l'absence d'un cadre de dialogue franc pour favoriser le rapprochement. L'intolérance politique, la conquête et la conservation du pouvoir ont étouffé dans l'œuf le principe de la séparation des pouvoirs et ont fragilisé les mécanismes de l'état de droit. L'instrumentalisation du pouvoir judiciaire et des forces de sécurité à des fins politiques n'a pas permis de rétablir l'ordre et la loi au sein de la région.

La lutte contre l'impunité des crimes, le rétablissement de la loi et de l'ordre dans les pays de la région exigent des stratégies et politiques volontaristes à court et à long terme visant l'amélioration de l'efficacité et de l'indépendance du système judiciaire ainsi que le développement institutionnel des services de sécurité. Bien plus, il s'avère nécessaire de renforcer le cadre de coopération dans ces domaines pour renforcer les relations de bon voisinage, favoriser l'harmonisation des politiques et stratégies en matière de lutte contre l'impunité, d'encourager la protection des droits de l'homme dans la région et enfin la confiance des populations dans les systèmes démocratiques et surtout dans les

institutions de l'Etat. De même, les accords d'entente et le mécanisme de vérification signé entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda ont permis d'ouvrir la voie à la recherche de solutions négociées pouvant mener à la restauration d'un climat de bon voisinage.

La Déclaration de Dar Es Salaam laisse une fois de plus entrevoir l'espoir de la promotion de politiques dictées par la mise en œuvre des Conventions internationales et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, spécialement celles portant sur la lutte contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

A cet égard, plusieurs initiatives ont été entreprises au niveau de la région, notamment en application de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, des cas déferés devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), la mise en place du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et la Cour Pénale Internationale (CPI). Ces juridictions mises en place par les Nations Unies et leurs statuts ont permis de clarifier la portée des obligations des Etats de combattre l'impunité et de promouvoir l'administration efficace de la justice. En témoigne l'affirmation que le viol est un crime contre l'humanité (Article 3 du statut du Tribunal Pénal International pour le Rwanda).

Ces instruments ont été renforcés dans certains pays à travers des mécanismes nationaux, notamment la mise en place de systèmes de justice populaire (gacaca) et la réforme du système judiciaire national au Rwanda. De même, le Burundi et la République Démocratique du Congo sont actuellement entrain de redynamiser leurs systèmes judiciaires et envisagent de mettre en place des commissions de Vérité et Réconciliation. Enfin le Burundi a réussi à engager un dialogue constructif entre les groupes armés et le gouvernement pour aboutir à des solutions négociées durables afin d'asseoir de nouveau le système démocratique.

Les résultats de ces efforts restent néanmoins mitigés et la persistance des facteurs d'impunité qui alimentent un climat de tensions et même de violences est encore préoccupante comme en témoignent les rapports d'enquêtes menées par diverses missions des Nations Unies, au Burundi et en République Démocratique du Congo.

1.2 Problèmes Spécifiques à résoudre

Le phénomène d'exportation des crises socio-politiques internes ne favorise pas la lutte contre l'impunité en l'absence d'un cadre de dialogue régional et de concertation approprié entre les acteurs clés. Dans certains pays, les idéologies divisionnistes sur base ethniques ou régionales restent instrumentalisées par les pouvoirs politiques. D'autres pays souffrent toujours des séquelles des pratiques de politiques d'exclusion tandis que d'autres ne parviennent pas à trouver des stratégies de réconciliation et de restauration de la cohésion sociale. Par ailleurs, les tentatives de répression des idéologies et pratiques discriminatoires ne pourraient aboutir avec la persistance de la politisation des services judiciaires et des services de la police. En dépit des efforts susmentionnés, les acteurs politiques continuent à perpétrer la violence sur des populations civiles à travers des groupes armés qui enrôlent des enfants et recourent au viol comme instrument de guerre.

Les enquêtes menées sous le couvert de la communauté internationale restent sans suite, alors que leur objectif était d'aider les pouvoirs politiques et les services judiciaires à entreprendre des mesures adéquates.

Enfin l'accès des populations à la justice reste limitée par la faiblesse des capacités des services judiciaires et son manque d'indépendance.

1.3 Défis majeurs à relever

L'éradication des crimes de guerre, du génocide, des crimes contre l'humanité et la lutte contre l'utilisation du viol comme arme de guerre passent par des politiques volontaristes qui reposent sur une coopération dynamique entre les services judiciaires, les services de sécurité et d'autres acteurs responsables pour la garantie du respect de l'Etat de Droit. Elles exigent des institutions efficaces et bien outillées, des mécanismes juridiques et des accords entre les différents pays qui favorisent la répression effective de ces crimes, découragent et sanctionnent les acteurs politiques qui les couvrent, des politiques garantissant la protection et l'assistance des victimes de ces crimes mais aussi un engagement des populations à appuyer la dynamique de lutte contre ces crimes.

Par conséquent, les défis à relever sont :

- **Institutionnel** : la lutte contre l'impunité implique beaucoup de services dont les plus importants sont les services de la magistrature, les administrations pénitentiaires, les services de sécurité, les services de police, les administrations locales, les professions libérales. Il n'existe pratiquement pas de mécanisme de coopération entre ces services ; ils souffrent aussi de l'insuffisance de moyens de fonctionnement.
- **Judiciaire** : la faiblesse, la dépendance et la partialité, la corruption de la justice entretiennent l'impunité et favorisent la prolifération des crimes précités.
- **Sécurité** : la politisation et le faible professionnalisme des services de sécurité qui favorisent les coups d'état, l'inefficacité des services de police qui favorise l'arbitraire et les exécutions extrajudiciaires.
- **L'accès à l'information** : Dans les pays de la région, les pouvoirs politiques manipulent les moyens de communication, les utilisant pour inciter à la violence et pour favoriser l'impunité des crimes commis ou couverts par les protégés du pouvoir. Les instruments de régulation sont plutôt utilisés comme instruments de censure pour limiter l'accès à l'information ou pour biaiser sa transmission. Ainsi les populations sont maintenues dans l'ignorance sur la vérité et la justice ne suit pas son cours normal.
- **La Coopération régionale** : L'absence d'un cadre de concertation sur les problèmes précités et le manque de coopération avec les services d'INTERPOL, ne favorisent pas la mise en place de mécanismes efficaces pour prévenir ces crimes tel que l'alerte précoce et l'intervention rapide.

2. Stratégie du projet et axes prioritaires

Pour faire face aux problèmes et défis ci-dessus et favoriser la promotion de la gouvernance démocratique qui garantisse un climat de confiance entre les gouvernants et

les citoyens, le présent projet préconise la mise en place d'un mécanisme juridique et politique destiné à renforcer les capacités des pays de la région dans la lutte contre l'impunité et l'éradication des crimes précités. Ce mécanisme devrait contribuer à renforcer les systèmes d'information, la recherche, la formation et l'harmonisation des politiques et stratégies. Il devrait aussi constituer un cadre de dialogue et de concertation entre les services judiciaires et les services de sécurité de la région.

Ce cadre permettra :

- de créer un espace pour débattre des problèmes nationaux et régionaux qui favorisent la persistance des problèmes d'impunité,
- de chercher ensemble les voies et moyens de combattre les idéologies d'exclusion qui ont provoqué le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le viol des femmes dans la région,
- d'harmoniser la politique en matière de lutte contre l'impunité et de prévention des crimes précités ;
- de mettre en place un système d'alerte précoce et d'intervention rapide.

Enfin, il vise à renforcer les capacités des acteurs clé avec l'appui du Centre régional pour la promotion de la Démocratie, de la Bonne gouvernance et des Droits Humains, et cela à travers l'amélioration des instruments d'information judiciaire et une meilleure exploitation des outils existants.

Pour ce faire, le projet sera articulé sur :

- i) ***La mise en place d'un cadre de concertation régional*** sur la lutte contre les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le viol comme arme de guerre, à travers une Initiative Régionale.
- ii) ***Le développement d'outils de prévention et de répression des crimes*** : la ratification des Conventions des Nations Unies et de l'Union africaine relatives à la lutte contre les crimes concernés, l'harmonisation des politiques, l'impulsion des reformes institutionnelles pour une culture de changement qui repose sur l'intégrité, l'efficacité, l'esprit de responsabilité et la transparence des dirigeants et des magistrats.
- iii) ***Le renforcement des capacités des institutions nationales*** à travers la réforme institutionnelle visant la dépolitisation et le professionnalisme des services concernés.
- iv) ***Le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias*** : mobilisation des OSC et création des réseaux nationaux et régionaux, l'établissement des coalitions entre l'Etat et la Société civile pour la lutte contre l'impunité et pour l'adoption de mesures visant la réparation des conséquences subies, y compris les stratégies qui s'attaquent aux conséquences de la pandémie et du VIH/SIDA ainsi que du recrutement d'enfants dans des groupes armés.

Le projet s'appuiera sur les initiatives existantes qui sont développées dans le même secteur au niveau national, régional et international pour une meilleure coordination et la mobilisation des moyens nécessaires pour atteindre des résultats escomptés.

Le projet pourra collaborer notamment avec la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour Internationale de Justice, la Cour Pénal Internationale (CPI), le Tribunal Pénal International sur le RWANDA (TPIR) et l'Assistant Spécial du Secrétaire Général pour la Prévention du Génocide.

Il reposera spécialement sur les outils développés par le Centre Régional ci-dessus mentionné.

2.1. Résultats attendus et Axes stratégiques

- ***Initiative Régionale de Lutte contre les Crimes de Guerre, les Crimes contre l'Humanité et le Génocide et ainsi que l'impunité, mise en place.***

La mise en place de l'Initiative Régionale exige un expert pour élaborer la note conceptuelle et mettre en place ses structures. Il faut aussi nommer un comité de pilotage et une équipe du projet pour assurer l'administration du projet. Avec l'appui du Centre Régional, l'équipe du projet élaborera le programme d'action qui sera ensuite soumis à l'approbation du Comité de pilotage,

- ***Programme Régional de répression et de prévention des Crimes de Guerre, Crimes contre l'Humanité et le Génocide et de lutte contre l'impunité adopté et mis en oeuvre.***

Ce programme sera principalement articulé sur la promotion d'une coopération entre les services judiciaires et les services de sécurité de la région guidés par l'adoption et la mise en application d'un protocole; le développement institutionnel à travers l'établissement d'un état des lieux, la redynamisation du système d'entraide judiciaire au sein des pays de l'ex-CEPGL et la formation; la mise en place de stratégies de sensibilisation pour la répression des idéologies et des crimes concernés et d'appui à la mise en place des institutions nationales pertinentes sur la vérité et la réconciliation là où c'est nécessaire; la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide en s'inspirant notamment du système appliqué au sein de l'IGAD qui pourraient être mis en liaison avec les mécanismes de surveillance des droits de l'homme; la mise en place de mécanismes de suivi des enquêtes internationales sur les crimes visés; la ratification des Conventions internationales portant sur ces domaines, notamment la Convention sur le Génocide, l'adhésion au Tribunal Pénal International et le renforcement de la société civile et des parlements dans l'observation et la mise en œuvre de ces instruments aussi bien que la formation du personnel des forces armées chargées des opérations de maintien de la paix sur le VIH/SIDA et sur les questions du genre conformément à la Résolution du Conseil de Sécurité No 1308(2000).

2.2 Bénéficiaires cibles et zones d'intervention

Ce projet couvre tous les onze pays de la région des Grands Lacs et ses bénéficiaires sont les instances nationales en charge des questions relatives à la lutte contre l'impunité et contre les crimes ici préconisés. Il vise les décideurs politiques, la magistrature, les parlements, les services de sécurité, surtout la police, les administrations pénitentiaires, les médias, les victimes des divers crimes, la société civile et spécialement

les ONGs qui opèrent pour la lutte contre l'impunité et la répression des crimes précités, les entités locales décentralisées .

Ces instances bénéficieront des échanges d'expériences et d'informations sur les pratiques de différents pays, des activités de renforcement des capacités, ainsi que des outils appropriés. Les populations de ces pays en seront les bénéficiaires directs étant donné que les mesures prises favoriseront l'élargissement de l'accès à la justice et la restauration d'un état de droit.

3. Modalités de Financement et de Gestion

3.1 Mécanisme de Financement

Les ressources de financement du projet proviendront en priorité :

- Contribution des Pays Membres,
- Autres subventions des partenaires au développement.

La mise en œuvre du projet incombe principalement aux Etats de la région. Par conséquent, les Etats ont le devoir, dès sa création, de lui doter de ressources financières nécessaires. Une table ronde pourra être organisée avec l'appui du Secrétariat exécutif de la Conférence pour susciter les financements des partenaires au développement.

3.2 Rôles des partenaires du projet

- *Les gouvernements* approuvent le projet, contribuent à son financement et prennent les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre ;, (i) la mise à disposition des locaux et bureaux, (ii) mobilisent tous les acteurs nationaux pour l'appui du projet, (iii) la mise en œuvre et le suivi des activités du projet, (v) l'initiation des réformes requises, (vi) l'amendement et/ou la prise des dispositions légales pouvant faciliter l'accès de tous à l'information.
- *Le Centre Régional de la Bonne Gouvernance et Démocratie, des Droits de l'Homme et de l'Education Civique* apportera son assistance à la mise en œuvre des activités du projet.
- *Les partenaires au développement* pourront apporter leur assistance technique et financière, notamment le Centre pour la Démocratie et les Droits humains des Nations Unies, le Tribunal Pénal International sur le Rwanda, l'Union Européenne qui a développé des instruments similaires, les missions de maintien de la paix dans la région, le SASG sur la prévention de Génocide pour échanger des informations et discuter des stratégies
- *Les Professions libérales et les ONGs* opérant pour la lutte contre l'impunité pourront contribuer à conduire des études et les médias pourront accompagner les activités de sensibilisation.
- *Des organisations internationales telles que Interpol et Transparency International*, le mécanisme d'alerte précoce et d'intervention rapide de l'IGAD

pourront fournir des outils et des informations analytiques, et soutenir le renforcement des capacités des institutions nationales.

3.3 Modalités de mise en œuvre

L'initiative régionale de lutte contre l'impunité des crimes susmentionnés est un mécanisme juridique et politique destiné à renforcer les capacités des pays de la région à mettre en œuvre les objectifs définis par le projet. Au niveau régional, le projet pourra être appuyé par le Centre Régional mais il reposera surtout sur les entités nationales.

3.4 Coordination et Supervision des activités

- *Au niveau régional* : La gestion du projet serait confiée à un comité de pilotage composé de personnalités nommées sur base leurs qualités (intégrité, compétence et expertise). Ils peuvent émaner aussi bien des services publics concernés que de la Société Civile (professions libérales, instituts de recherche ou ONG). Compte tenu du caractère du projet et du domaine d'intervention, le comité de pilotage devrait bénéficier d'une autonomie et d'une indépendance de gestion. Cependant il devrait rendre compte de ses activités au Comité Régional interministériel de la CI/RGL. Il serait chargé de définir les orientations des programmes, procéder à la révision et à l'approbation des activités et suivre leur mise en œuvre. Pour la mise en œuvre, il serait appuyé par une équipe de gestion du projet qui exécute les activités définies au plan de travail annuel. L'équipe de gestion du projet devra élaborer sur une base semestrielle des rapports d'avancement à l'intention du Comité de pilotage.
- *Au niveau national* : Le projet pourrait avoir des services de relais au niveau des Etats de la Région pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

4 Contrôle et Evaluation du Projet

4.1 Rapports financiers et d'activités

L'équipe du projet recevra une avance semestrielle du budget pour la couverture des activités envisagées et après approbation du comité de pilotage. Le renflouement se fera sur présentation du rapport financier.

Outre le rapport financier, l'équipe du projet élaborera sur une base semestrielle un rapport analytique des activités menées à l'intention du Comité de pilotage. Un rapport annuel consolidé sera présenté au Comité Régional Interministériel pour l'évaluation de l'état d'avancement et des résultats du projet.

4.2. *Contrôle périodique du projet*

En ce qui concerne le contrôle périodique, le projet fera l'objet d'une réunion régionale de démarrage dans le deuxième mois suivant son approbation et d'une revue régionale annuelle. A cette fin, un rapport annuel d'exécution élaboré par l'équipe de gestion du projet avec l'appui du Comité de Pilotage qui le présentera au Comité Régional Interministériel. Des réunions du Comité de pilotage se tiendront régulièrement pour faire le point de l'état d'avancement des activités. Pour ce faire, l'équipe de gestion préparera, à l'intention du Comité de pilotage, sur une base trimestrielle des rapports d'étapes faisant état des progrès enregistrés par rapport au plan de travail.

Un système de suivi et une stratégie de communication sont établis pour accompagner le projet au niveau national de manière à assurer l'appropriation des activités du projet.

4.3. *Evaluation finale*

Le projet fera objet d'une évaluation finale de manière à tirer les leçons apprises et dégager les meilleures pratiques. A cet effet, une mission indépendante sera déployée selon les termes de référence qui seront élaborés au moment opportun.

3. Cadre institutionnel

Le présent projet est placé sous la tutelle des Ministères de la Justice et des Ministères de l'Intérieur et autres Institutions pertinentes des onze pays de la région des Grands Lacs qui ont confié l'exécution au Comité de pilotage. La présidence du Comité de pilotage sera assurée sur une base tournante par les différents pays. Le projet appuiera directement les structures nationales, les organisations de la société civile et l'INTERPOL.

La mise en œuvre du projet sera appuyée par les partenaires au développement. A cet effet, le présent descriptif de projet pourra constituer l'instrument de base pour la conclusion de l'Accord d'assistance entre les pays de la région de Grands Lacs et les partenaires.

6. Opportunités, risques

- La principale opportunité que saisit le projet consiste dans la volonté politique des Chefs d'Etat de la région exprimée à travers la Déclaration de Dar es Salaam de respecter les normes et les principes de la bonne gouvernance et spécialement l'obligation de combattre l'impunité des crimes précités, les idéologies et les pratiques d'exclusion qui favorisent la prolifération de ces crimes. Le projet bénéficiera aussi de la prise de conscience des populations qui à travers la Société civile s'organisent pour dénoncer l'impunité des crimes dont elles sont victimes. Enfin le projet reposera sur la communauté internationale qui apporte leur assistance aux

mécanismes existants comme le TPIR, l'INTERPOL, les missions de maintien de la paix dans la région, le système d'Alerte précoce et d'intervention rapide de l'IGAD. Par ailleurs, le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs du NEPAD pourra contribuer à la mise en place d'outils d'informations et à la promotion de réformes indispensables pour la lutte contre l'impunité et l'éradication des crimes précités.

Toutefois, la mise en œuvre du projet pourrait aussi se heurter à des facteurs de risques. Malgré les engagements de Dar es Salaam, les méfiances et même les défiances entre certains Etats favorisent l'impunité des crimes susmentionnés et même leur prolifération. Par ailleurs, dans la plupart des pays de la région, ce sont les élites politiques qui sont à l'origine des crimes susmentionnés et protègent les auteurs de ces crimes.

DEUXIEME SECTION : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

a. Cadre des Résultats

<p>Effets attendus : Mécanisme juridique et politique mis en place et partenarial actif dans la Région des Grands Lacs entre les Gouvernements et les autres institutions développé pour combattre l'impunité. Participation des populations de la région dans la dynamique d'éradication des crimes de Guerre, des Crimes contre l'Humanité, de Génocide</p>			
<p>Indicateurs d'effets</p> <p>1. Initiative Régionale mise en place et opérationnelle, 2. Instruments légaux pour combattre l'impunité au niveau régional et national renforcés 3. Crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre punis et réprimés 4. Acteurs des crimes ci-dessus traduits en justice. 5. Système d'alerte rapide pour la prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et un mécanisme d'intervention rapide mis en place et opérationnel, 6. Victimes des crimes précités assistés et réconfortés, 7. Confiance des populations dans la justice rétablie</p>			
<p>Stratégie de partenariat : Le projet travaillera en synergie avec d'autres projets/mécanismes mis en œuvre au niveau de la région et au niveau national. Des mécanismes de coordinations et de concertation seront renforcés ou élargis pour assurer l'harmonisation des politiques, échanger les informations et stimuler l'interactivité entre professionnels dans la lutte contre l'impunité. Une stratégie de la mobilisation des ressources sera développée. Le Comité de Pilotage servira d'instance d'orientation pour la bonne mise en œuvre du projet.</p>			
<p>Titre et numéro du projet :</p> <p>Appui à la mise en place d'une Initiative Régionale sur la Répression et la Prévention des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du viol.</p>			
Résultats	Indicateurs	Activités	Ressources
1. Initiative régionale sur la sur la	1.1 Note conceptuelle de	1.1. Elaborer la note conceptuelle	1.1. Un expert pour

<p>Répression et la Prévention des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du viol, mis en place.</p>	<p>mise en place</p> <p>1.2. Rencontre de lancement du projet organisé.</p> <p>1.3 Structures du projet mis en place</p> <p>1.4 Rencontres du comité de pilotage organisées, équipe de gestion du projet du projet mis en place et plan de travail annuel approuvé.</p> <p>1.5 Antennes nationales mis en place au niveau de chaque pays</p>	<p>1.2. Organiser la rencontre de lancement du projet et de mise en place du projet avec l'appui d'un facilitateur</p> <p>1.3. Mettre en place les structures du projet (comité de pilotage et équipe de gestion)</p> <p>1.4.1 Organiser la première rencontre du Comité de pilotage et la mise en place des structures de fonctionnement.</p> <p>1.4.2. Elaborer le plan de travail annuel et Organiser les rencontres périodiques du Comité de pilotage</p> <p>1.5. Mettre en place les antennes nationales du projet</p>	<p>l'élaboration de la Note conceptuelle.</p> <p>1.2. un facilitateur pour le lancement du projet</p> <p>1.3. Trois experts recrutés pour la gestion du projet</p> <p>1.4. Experts du projet. avec l'appui du Centre Régional,</p> <p>1.5. Expert désigné dans chaque pays</p>
<p>2. Programme régional de répression et de prévention des Crimes contre l'Humanité, de guerre et de Génocide adopté et mis en œuvre</p>	<p>2.1. Programme régional élaboré et approuvé par la CI/RGL</p> <p>2.2 Protocole élaboré et signé par les parties concernées</p>	<p>2.1 Elaboration du Programme Régional et Présentation à la CI/RGL</p> <p>2.2. Elaborer un protocole sur la coopération entre les systèmes judiciaires et les services de sécurité pour lutter contre</p>	<p>2.1. Experts du projet appuyé par le Centre</p> <p>2.2. Expert recruté</p>

	<p>2.3. Etude sur l'état des lieux publiés</p> <p>2.4. Conventions ratifiées par les différents pays de la région</p> <p>2.5. Calendrier de mise en œuvre des mesures de suivi des enquêtes nationales et internationales adopté</p> <p>2.6. Réformes et harmonisation des cadres légaux mises en place par les différents pays</p> <p>2.7. Projets de coopération élaborés et adoptés</p>	<p>l'impunité, le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre</p> <p>2.3. Mener une étude pour l'établissement d'un état des lieux sur le problème d'impunité, la situation du cadre juridique et institutionnel sur la prévention des crimes précités,</p> <p>2.4.1 Ratifier, domestiquer et appliquer —les Conventions Internationales pertinentes relatives aux problèmes liés aux différents crimes cités, notamment la Convention sur le Génocide ainsi que le protocole optionnel sur la Convention des Droits de l'Enfant dans des conflits armés et l'adhésion au Tribunal Pénal International</p> <p>2.4.2. Le renforcement de la société civile et les parlements dans l'application et la surveillance de ces instruments</p> <p>2.5. Elaborer des mesures de suivi des enquêtes menées au niveau de certains pays de la région concernant la culture de l'impunité.</p> <p>2.6. Préparer les réformes et l'harmonisation des cadres légaux (comme le code pénal, les procédures criminelles) pour intégrer les mesures ci-dessus ainsi que les instruments régionaux et internationaux ratifiés.</p> <p>2.7. Elaborer des projets d'appui à la mise en place des institutions nationales telles que les commissions sur la vérité et la réconciliation dans les pays qui le souhaitent, à l'instar du Burundi et la République Démocratique du</p>	<p>2.3. Trois consultants recrutés pour un mois.</p> <p>2.4. Les experts nationaux pertinents (Ministère de la Justice et autres pour la procédure de ratification et de domestication des instruments internationaux</p> <p>2.5. Experts du projet.</p> <p>2.7. Trois Experts recrutés,</p>
--	--	---	--

	<p>2.8. Stratégies de communications mise en place et mises en œuvre par les médias et la société civile.</p> <p>2.9. Le système d'alerte précoce pour la prévention du génocide, crime contre l'humanité, crimes de guerre, et le mécanisme d'intervention rapide, mis en place</p> <p>2.10. Cadre de coopération avec Interpol établi, informations échanges, assistance obtenue dans le renforcement des capacités.</p> <p>2.11. Projet de relance des mécanismes d'extradition et d'entraide judiciaire adoptés</p>	<p>Congo.</p> <p>2.8. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer agressives au niveau de chaque pays membre pour combattre toute forme de discrimination ethnique, raciale ou religieuse et sensibiliser les populations sur leurs droits à la justice, à la vérité et à la réparation et l'assistance correspondant disponible..</p> <p>2.9.1 Mettre en place un système d'alerte précoce pour la prévention du génocide, crime contre l'humanité, crimes de guerre, ainsi que un mécanisme d'intervention rapide</p> <p>2.10. Etablir un cadre de coopération avec les organisations et initiatives internationales pertinentes, comme l'Organisation Internationale de Police Criminelle (O.I.P.C) communément connu sous le nom d'INTERPOL.</p> <p>2.11. Elaborer un projet de relance des mécanismes d'extradition et d'entraide judiciaire internationale, notamment au sein des pays de l'ex-CEPGL.</p> <p>2.12. Mettre en place une banque de données pour faciliter la poursuite des personnes poursuivies pour le génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre</p>	<p>2.8. Experts du projet et un expert en communication</p> <p>2.9. Deux consultants pour l'élaboration de la stratégie.</p> <p>2.10. Experts du projet</p> <p>2.11. Un consultant pour un mois</p>
--	---	---	---

	<p>et mises en œuvre.</p> <p>2.12. Banque de données mise en place.</p> <p>2.13.1. Mécanismes d'assistance aux victimes des crimes adoptés</p> <p>2.13.2. Budgets adoptés</p> <p>2.14 Les agents des forces armées chargés du maintien de la paix formés sur des questions du genre et du VIH/SIDA</p>	<p>2.13. Mettre en place des mécanismes d'assistance aux victimes et notamment aux effets liés au VIH/SIDA et leur intégration dans les politiques prioritaires et des budgets.</p> <p>2.14. Assurer une formation pour le personnel des forces armées chargés des opérations du maintien de la paix sur le VIH SIDA et sur les questions du genre conformément à la résolution du Conseil de Sécurité No 1308(2000)</p>	<p>2.12. Experts du projet</p> <p>2.13. Experts du projet</p> <p>2.14 Les formateurs de UNAIDS peuvent être des partenaires dans la formation.</p>
--	--	--	--

TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION ANNUEL ET BUDGET

PLAN D'ACTION

ACTIVITES		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				
		T 1	T 2	T 3	T 4																	
Résultat 1	- Elaborer la note conceptuelle et le programme régional				X																	
	- Présentation de la note et du programme régional à l'approbation de la CI/RGL et mise en place des structures du projet.					X																
	- Organiser la rencontre du Comité de pilotage et établissement des structures opérationnelles du projet						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	- Elaborer le plan de travail annuel et organiser les rencontres périodiques du Comité de pilotage						X															
	- Mise en place des antennes nationales du projet						X	X	X	X												

ACTIVITES		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				
		T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	
Résultat 2	- Mener une étude pour l'établissement d'un état des lieux sur le problème d'impunité, la situation du cadre juridique et institutionnel sur la prévention des crimes précités							X	X	X												
	- Plaidoyer pour la ratification, la domestication et l'application des Conventions Internationales pertinentes relatives aux problèmes liés aux différents crimes cités, notamment la Convention sur le Génocide ainsi que le protocole optionnel sur la Convention des droits de l'enfant dans des conflits armés et l'adhésion au Tribunal Pénal International							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	- Le renforcement des capacités de la société civile et des parlements dans l'application et la surveillance de ces instruments.									X				X				X				

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	T 1	T 2	T 3	T 4																
- Elaborer des mesures de suivi des enquêtes menées au niveau de certains pays de la région concernant la culture de l'impunité									X											
- Assistance Technique à l'élaboration des projets d'appui à la mise en place des institutions nationales telles que les commissions sur la vérité et la réconciliation dans les pays qui le souhaitent, à l'instar du Burundi et la République Démocratique du Congo							X			X										
- Assistance Technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de plaidoyer agressive au niveau de chaque pays membre pour combattre toute forme de discrimination ethnique, raciale ou religieuse et sensibiliser les populations sur leurs droits à la justice, à la vérité et à la réparation et l'assistance correspondant disponible.							X				X				X					X

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
- Mettre en place un système d'alerte précoce pour la prévention du génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre, ainsi qu'un mécanisme d'intervention rapide.								X	X											
- Etablir un cadre de coopération avec les organisations et initiatives internationales pertinentes, comme l'Organisation Internationale de Police Criminelle (O.I.P.C) sous le nom d'INTERPOL																				
- Elaborer un projet de relance des mécanismes d'extradition et d'entraide judiciaire internationale, notamment au sein des pays de l'Ex-CEPGL							X													
- Mettre en place une banque de données pour faciliter la poursuite des personnes poursuivies pour le génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	T 1	T 2	T 3	T 4																
- Assurer une formation pour le personnel des forces armées chargés des opérations du maintien de la paix sur le VIH/SIDA et sur les questions du genre conformément à la résolution du Conseil de Sécurité No 1308(2000)										X								X		

BUDGET

		YEAR1	YEAR2	YEAR3	YEAR4	YEAR5	FINAN- CEMENT
1	Elaborer la note conceptuelle et le programme régional <ul style="list-style-type: none"> 3 consultants x 1mois x 10,500usd = 31,500 Usd Sous total(1) 31,500 Usd	31,500					
2	Présentation de la note et du programme régional à l'approbation de la CI/RGL et mise en place des structures du projet <ul style="list-style-type: none"> Secrétariat de suivi du Pacte Sous Total (2) -						
3	Organiser la rencontre de Comité de pilotage <ul style="list-style-type: none"> Une réunion de 33 participants : <u>55.500 Usd</u> 55,500 Usd Etablissement des structures opérationnelles du projet <ol style="list-style-type: none"> Réunion de 2 jours des membres du comité de pilotage: Secrétariat Salaires pour 45 mois de 3 experts: 8500Usdx45x3 = 1,147,500 Usd Salaires du Personnel administratif (2): 2500Usdx42x2= 210,000 Usd Salairé du chauffeur pour 42 mois(1): 1000 Usdx1x42= 42,000 Usd Location de bureau, eau et électricité = 45,000 Usd Matériel de bureau et de transport = 46,000 Usd Frais de fonctionnement = <u>90,000 Usd</u> Sous Total (3) 1,580,500 Usd		55,500				
4	Elaborer le plan de travail annuel et organiser les rencontres périodiques du Comité de pilotage <ul style="list-style-type: none"> Personnel du projet Sous Total (4) -						
5	Mise en place des antennes nationales du projet <ul style="list-style-type: none"> A charge des gouvernements 						

		YEAR1	YEAR2	YEAR3	YEAR4	YEAR5	FINAN- CEMENT
	Sous Total (5):	-					
6	<p>Mener une étude pour l'établissement d'un état des lieux sur le problème d'impunité, la situation du cadre juridique et institutionnel sur la prévention des crimes précités</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Consultant x 3 moisx10,500Usd = 31,500 Usd • Frais de voyage et de subsistance du consultant = <u>17,600 Usd</u> <p>Sous Total (6) 49,100 Usd</p>		49,100				
7	<p>Plaidoyer pour la ratification, la domestication et l'application des Conventions Internationales pertinentes relatives aux problèmes liés aux différents crimes cités, notamment le Convention sur le Génocide ainsi que le protocole optionnel sur la Convention des droits de l'enfant dans des conflits armés et l'adhésion au Tribunal Pénal International</p> <ul style="list-style-type: none"> • A charge des gouvernements <p>Sous Total (7)</p>						
8	<p>Le renforcement des capacités de la société civile et des parlements dans l'application et la surveillance de ces instruments.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers de formation of 33 participants : 60,000Usdx2 = 180,000Usd <p>Sous Total (8) 120,000Usd</p>			60,000		60,000	
9	<p>Elaborer des mesures de suivi des enquêtes menées au niveau de certains pays de la région concernant la culture de l'impunité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel du projet <p>Sous Total (9) -</p>						
10	<p>Assistance Technique à la modernisation du cadre juridique tout en intégrant les instruments régionaux et internationaux ratifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 consultants 1 fois l'an pendant 4 ans: 10,500UsdX2x4= 84,000 Usd 						

		YEAR1	YEAR2	YEAR3	YEAR4	YEAR5	FINAN- CEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> Frais de voyage et de subsistance : 29,000Usdx4 = <u>116,000 Usd</u> <p style="text-align: right;">Sous Total (10) 200,000 Usd</p>		50,000	50,000	50,000	50,000	
11	<p>Assistance Technique à l'élaboration des projets d'appui à la mise en place des institutions nationales telles que les commissions sur la vérité et la réconciliation dans les pays qui le souhaitent, à l'instar du Burundi et la République Démocratique du Congo</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 consultants 1 fois l'an pendant 2 ans:10,500 Usdx2x2 = 42,000 Usd Frais de voyage et de subsistance: 29,000 Usdx2 = <u>58,000 Usd</u> <p style="text-align: right;">Sous Total (11) 100,000 Usd</p>		50,000	50,000			
12	<p>Assistance Technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de plaidoyer agressive au niveau de chaque pays membre pour combattre toute forme de discrimination ethnique, raciale ou religieuse et sensibiliser les populations sur leurs droits à la justice, à la vérité et à la réparation et l'assistance correspondant disponible.</p> <ul style="list-style-type: none"> Support financier aux gouvernements pendant 4 ans: 25,000Usdx4 = 100,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (12) 100,000 Usd</p>		25,000	25,000	25,000	25,000	
13	<p>Mettre en place un système d'alerte précoce pour la prévention du génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre, ainsi que un mécanisme d'intervention rapide.</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel du projet appuyé par le Centre, les gouvernements et les agences Onusiennes : 240,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (13) 240,000Usd</p>		120,000	120,000			
	Etablir un cadre de coopération avec les organisations et initiatives internationales pertinentes, comme l'Organisation Internationale						

		YEAR1	YEAR2	YEAR3	YEAR4	YEAR5	FINAN- CEMENT	
14	de Police Criminelle (O.I.P.C) sous le nom d'INTERPOL <ul style="list-style-type: none"> Personnel du projet <p style="text-align: right;">Sous Total (14) -</p>							
15	Elaborer un projet de relance des mécanismes d'extradition et d'entraide judiciaire internationale, notamment au sein des pays de l'Ex-CEPGL <ul style="list-style-type: none"> 2 consultants x1 moisx10,500Usd = 21,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (15) 21,000 Usd</p>		21,000					
16	Mettre en place une banque de données pour faciliter la poursuite des personnes accusées pour le génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre <ul style="list-style-type: none"> Un consultant pour la formation du personnel du centre sur la création et l'utilisation des bases de données <p style="text-align: right;">Sous Total (16) -</p>		21,000					
17	Assurer une formation pour le personnel des forces armées chargés des opérations du maintien de la paix sur le VIH/SIDA et sur les questions du genre conformément à la résolution du Conseil de Sécurité No 1308(2000) <ul style="list-style-type: none"> Formateurs de l' UNAIDS et de l' UNIFEM 2 Ateliers de formation des formateurs de 33 participants :120,000Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (17) 120,000 Usd</p>			60,000		60,000		
	TOTAL		2,638,700 Usd	31,500	729,200	777,550	490,200	610,250
	Imprévu 10%		263,870 Usd	3,150	72,920	77,755	49,020	61,025
	TOTAL GENERAL (USD)		2,902,570 Usd	34,650	802,120	855,305	539,220	671,275

Budget Détaillé

Cliquez sur l'icône ci-dessous



Microsoft Excel
Worksheet